



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 26 avril 2016

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
(CUFR)

La séance débute à 09h15.

Membres du conseil d'administration présents : liste jointe

Quorum atteint (12/19), M. Halbout représente M. Augé, M. Leroy participe par visioconférence depuis l'Université de Nîmes.

Invités présents : M. le Préfet, Mme le Vice-recteur, M. Belhadi (directeur financier), M. Mure (agent-comptable), M. Siri (Responsable du département Droit-Economie-Gestion), M. Troussellier (président de la commission scientifique), M. Chassot (directeur du CUFR), M. Coget (directeur des services du CUFR).

Secrétaire de séance : Mme Baurant, chargée des affaires générales

[Ordre du jour](#) : En annexe 1

PREAMBULE

L'ordre du jour, évoqué et non approuvé, est quelque peu modifié. Sont soumises au vote :

- La maquette de la deuxième année de licence pluridisciplinaire ;
- La modification de la troisième année de licence pluridisciplinaire ;
- La charte des examens ;
- L'actualisation de la délibération par laquelle le président de l'université de Montpellier est membre du conseil d'administration aux côtés de l'université de Nîmes.

Mme Chevreuil remercie M. le Préfet et Mme le Vice-recteur pour leur présence.

POINT D'INFORMATION DU DIRECTEUR

Le très haut débit, permettant notamment de développer le téléenseignement, devait être mis en place en octobre 2015, mais le CUFR est toujours en attente de l'installation. La mission THD du ministère a été informée de ce retard.

L'organisation des examens a été difficile en raison des mouvements de grève qu'a connu l'île pendant plus de 15 jours ; un grand nombre de cours n'a pu être assuré.

Les postes octroyés par le ministère pour la rentrée 2016 font actuellement l'objet d'une campagne de recrutement : les postes de PRAG/PRCE (anglais, lettres, mathématiques) et le poste d'ingénieur développement sont gérés par le CUFR tandis que les 3 postes de maîtres de conférences (lettres modernes, didactique des sciences, statistiques) sont traités par l'Université de Nîmes.

La question foncière progresse : le maire de Dembéné a indiqué avoir obtenu du conseil municipal en décembre dernier l'autorisation de céder au CUFR la propriété des terrains sur lesquels il est installé. Aux crédits du Contrat de Plan Etat-Région fléchés pour le Centre universitaire (5,2 M€) est susceptible de s'ajouter une enveloppe de 6,5 M€ au titre de projets innovants, sous réserve de l'instruction à venir de ce dossier par les services du SGAR.

Approbation du compte-rendu du dernier CA sans observation : Vote à l'unanimité (12/19)

Questions diverses : aucune

FINANCES

POINTS SOUMIS AU VOTE

1. COMPTE FINANCIER 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT AUX EXERCICES

Le bilan comptable est arrêté au 31 décembre 2015. Le travail de l'équipe financière a été d'apurer les dettes d'exploitation qui s'élèvent à 142 327,82 euros en 2015, contre 450 126,56 euros en 2014. La réduction des dettes d'exploitation est liée à la régularisation des paiements en 2016 et non au 31 décembre 2015. La montée en puissance du CUFR justifie une augmentation de l'actif de l'investissement de 62,10%. Les principaux investissements ont été les suivants : installation de rideaux métalliques suite au précédent cambriolage, acquisition d'une nouvelle voiture, un Duster, aménagement d'une infirmerie, installation d'un groupe électrogène de 120 000 euros, rénovation de la cafétéria.

Le fonds de roulement permet de répondre à la question de savoir comment sont financés les investissements par rapport aux comptes propres. Il est de 1 538 584,74 euros, soit une variation de 70 681,05 euros de 2014 à 2015. La trésorerie positive s'élève au 31 décembre 2015 à 1 577 959,05 euros.

Le compte de résultat a subi une forte baisse en 2015 par rapport à 2014, qui s'explique notamment par une hausse des investissements ainsi qu'une forte augmentation de la masse salariale. Les charges du personnel sont passées de 10 000 euros à 2014 à 300 000 euros et elles vont continuer à augmenter sur les deux prochaines années pour ensuite se stabiliser. La diminution de la subvention du ministère participe à la réduction substantielle du bénéfice du CUFR.

Deux subventions importantes sont à noter en 2015 : 70 000 euros perçus pour le projet EPICURE mené avec les TAAF (50 000 euros seront perçus en 2016), et 39 658,08 euros correspondant à la subvention du CROUS.

Le DU Valeurs de la République et Islam a été subventionné par l'ACSE à hauteur de 27 500 euros. Nous rencontrons des difficultés de paiement concernant le projet ONEMA-SIAM pour l'étude de la mangrove : 15 000 euros ont été reçus, 20 000 euros doivent être perçus.

En 2015, l'augmentation des charges de 43% s'explique notamment par une hausse de la facture d'électricité : climatisation du nouvel amphithéâtre et des conteneurs frigorifiques. Les services extérieurs subissent une augmentation de 35% due à une hausse de la reprographie extérieure et des frais de missions extérieures.

M. Chassot précise que l'augmentation du nombre d'étudiants au CUFR entraînera en 2017 une augmentation de notre dotation de fonctionnement annuelle.

M. Belhadi précise qu'en 2016 la SCP notifiée s'élève à 1,8 millions d'euros contre 1,5 millions en 2015. Le différentiel ne réside pas en une augmentation consentie par le ministère mais correspond au montant de la masse salariale rétrocédée par le Vice-rectorat (13 supports contractuels).

M. Mure développe les perspectives de l'année 2016. Il précise que le paiement des frais d'inscription se fait en chèque ou en espèces uniquement. Les chèques étant souvent refusés (entre 10 et 15% de rejet), l'agent comptable propose de mettre en place prochainement un paiement par carte bancaire et sur le site Internet du CUFR. Si le chèque est refusé, les étudiants viendront payer 4 à 5 semaines plus tard. Le seul cas problématique cette année a été l'abandon d'un étudiant dont le chèque avait été refusé.

Le nombre de boursiers s'élève à 80-85%, une majorité d'échelon 5. Par comparaison, M. Roux précise qu'en métropole, la moyenne est de 36%.

Le Vice-rectorat met à disposition du CUFR un personnel faisant une information active auprès des étudiants. Les dossiers ne sont souvent pas traités à temps, ce qui ralentit les remboursements.

Les investissements sont en adéquation avec l'expansion continue du CUFR depuis 2 ans : rénovation et création de bureaux en salle 6, salle d'élevage pour la recherche, commande d'une remorque, cartes multiservices (200 000 euros). Aucun bien immobilier n'apparaît sur le bilan du fait de la difficulté juridique posée par l'occupation des locaux sur le terrain de la commune. La cession du terrain s'est faite à titre gratuit par la mairie, et le Conseil départemental a été sollicité pour permettre une occupation à titre gratuit des locaux (délai de 5 ans environ).

M. Roux pose la question de l'importance du fonds de roulement (8 mois) et évoque le danger de ponction par l'administration centrale ; il est répondu que ces réserves seront mobilisées par le projet immobilier à venir, sans compter la nécessité d'amorcer sur notre trésorerie les projets financés par des fonds européens. M. le Préfet soulève la nécessité de développer trois leviers : celui du CUFR, celui du fonds européen et celui du CPER. M. Roux rappelle que la Cour des comptes contrôle les établissements qui ont de l'ordre de 4 à 5 ans d'existence.

Votes :

- **Approbation du compte financier 2015 : Vote à l'unanimité (12/19)**
- **Approbation de l'affectation du résultat aux réserves : Vote à l'unanimité (12/19)**

2. DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS IMMOBILISES

Il était nécessaire de donner un cadre réglementaire aux immobilisations pratiquées par l'établissement. Le projet présenté au CA prévoit deux dispositions :

- Se limiter strictement à la définition de la circulaire M9 (bien d'un montant au moins égal à 800 euros, durée de vie supplémentaire à un an) ;
- De définir des durées fixes d'amortissement en fonction des biens immobilisés (ne plus se contenter des fourchettes prévues par la circulaire). Les dépenses prises en compte par l'agent comptable seront ainsi sécurisées.

Durées d'amortissement des biens immobilisés: Vote à l'unanimité (12/19)

3. ALLOCATION JOURNALIERE DES PERSONNALITES EXTERIEURES NON REMUNEREES

Le décret de 2006 sur les frais de mission fixe l'enveloppe journalière pour Mayotte à 90 euros par jour : il ouvre le droit de déroger à cette règle par le conseil d'administration. Il est proposé d'augmenter cette allocation pour les personnes invitées par le CUFR sans qu'elles y assurent de cours (ex : membres de la commission scientifique) à 120€, pour mieux prendre en compte la réalité des tarifs d'hébergement pratiqués à Mayotte. Cette disposition ne concernera que quelques personnes.

Allocation journalière des personnalités extérieures non rémunérées : Vote à l'unanimité (12/19)

4. BAREME DES VACATIONS HORAIRES

Ce barème concerne le personnel contractuel mobilisé sur des missions courtes : surveillance des examens, assistance au CDU, infirmière, médecins, etc. Il convient d'harmoniser ces rémunérations pour assurer une meilleure sécurité juridique pour notre agent comptable, sur la base du barème de Montpellier : 9,79 euros brut pour une mission équivalent à un poste de catégorie C, 15,72 euros brut (catégorie B) et 20,08 euros brut (catégorie A).

Barème des vacations horaires : Vote à l'unanimité (12/19)

M. Mure quitte le Conseil d'administration.

5. CONVENTION AVEC LE CENTRE DU SERVICE NATIONAL POUR LA JURNEE DEFENSE CITOYENNE

La direction du service national souhaite organiser la journée de la défense citoyenne dans les locaux du CUFR. Les locaux seront mis à la disposition du Ministère durant l'absence des étudiants, du 15 avril au 30 juin, en contrepartie d'une participation aux frais de fonctionnement de 1,53 euros par jeune participant à la journée.

Convention avec le Centre du Service National pour la journée défense citoyenne : Vote à l'unanimité (12/19)

6. CONVENTION AVEC LE CHM POUR LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS A RISQUES INFECTIEUX

Le laboratoire du CUFR manipule des produits nécessitant un traitement particulier. Le CHM collecte et traite les déchets à risque infectieux, le coût de l'opération s'élève à 3,33 euros le kilo. Pour le moment, les déchets sont stockés sur le site du CUFR.

Convention avec le CHM pour la prise en charge des déchets à risque infectieux : Vote à l'unanimité (12/19)

7. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HIPPOCAMPUS POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

L'association Hippocampus organise régulièrement des concerts et autres activités culturelles au sein des locaux du CUFR. Une subvention fonctionnelle de 5 000 euros lui est accordée. M. Roux précise qu'il sera nécessaire à terme de mettre en place une commission FSDIE pour financer l'activité des associations étudiantes.

Convention avec l'association Hippocampus pour l'octroi d'une subvention : Vote à l'unanimité (12/19)

8. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE (AECUM) POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

L'AECUM organise chaque année un procès fictif nécessitant l'emprunt de costumes de justice. Le CUFR propose de lui verser 400 euros de subvention afin de les faire réaliser.

Convention avec l'AECUM pour l'octroi d'une subvention : Vote à l'unanimité (12/19)

9. CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE ARI'ART POUR LA REMUNERATION D'UN PROFESSEUR DE THEATRE

Dans le cadre de la convention « Université, lieu de culture », le CUFR fait appel à des professeurs de théâtre pour animer les cours sur site. Un professeur de théâtre de la compagnie Ari'Art dispense onze cours de trois heures à raison de 60 euros de l'heure, soit un total de 1 980 euros.

Convention avec la compagnie Ari'Art pour la rémunération d'un professeur de théâtre : Vote à l'unanimité (12/19)

10. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SHIF-WOON POUR L'OCTROI D'UNE REMUNERATION DE PRESTATION POUR LE FESTIVAL DE JAZZ

L'association Shif-Woon organise un festival de jazz à Mayotte qui se déroulera le 13 mai dans les locaux du CUFR. Dans le cadre de la convention « Université, lieu de culture », le CUFR souhaite octroyer à l'association une rémunération de 1 000 euros pour l'organisation du festival.

Convention avec l'association Shif-Woon pour l'octroi d'une rémunération de prestation pour le festival de jazz : Vote à l'unanimité (12/19)

11. CONVENTION AVEC LE RESEAU D'INNOVATION ET DE TRANSPORT AGRICOLE (RITA) POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DES JOURNEES AGRICOLES

RITA organise les journées agricoles qui visent à présenter l'ensemble des résultats de la recherche et développement effectués sur le territoire mahorais dans les domaines du végétal et de l'animal. Dans ce cadre, le CUFR est sollicité pour participer financièrement à ces événements à raison de 499 euros.

Convention avec le RITA pour l'octroi d'une subvention pour l'organisation des journées agricoles : Vote à l'unanimité (12/19)

12. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION OMNISPORT ESPOIR DE CHICONI POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

Dans le cadre d'un contrat de sponsoring, le CUFR souhaite verser une subvention de 1 500 euros à l'association qui fera usage de l'image du centre pour la promotion de son activité.

Convention avec l'association Omnisport Espoir de Chiconi pour l'octroi d'une subvention : Vote pour 11, contre 1

13. CONVENTION AVEC LE VTT CLUB DE MAMOUDZOU POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

Dans le cadre d'un contrat de sponsoring, le CUFR souhaite verser une subvention de 1 500 euros à l'association qui fera usage de l'image du centre pour la promotion de son activité. Mme Hafidou pose les questions du montant de l'enveloppe prévue pour les associations, de la détermination des montants accordés, et insiste sur la nécessaire information au public de la politique d'aide aux associations menée par le CUFR. M. Roux précise que le sponsoring ne fait pas partie de la mission de l'université et rappelle l'importance du FSDIE afin de prendre en considération l'intérêt des étudiants et les retombées sur le CUFR. M. Halbout ajoute que le CUFR n'a pas vocation à être sponsor de clubs qui ne touchent pas les étudiants ou personnels. M. Chassot répond qu'un tel sponsoring permet une meilleure visibilité du CUFR auprès des jeunes et rappelle que les deux associations sont présidées par le personnel du Centre. M. Coget précise qu'il s'agit d'une dotation en équipements, qu'il n'y a pas de transfert financier. M. le Préfet est favorable au projet mais demande à ce qu'un cadre général soit établi, il s'agit de justifier les enjeux, les montants, les retombées. L'initiative étudiante doit bien évidemment être mise en avant. Les leviers devront être étudiés : quel public ? Quel lieu ? Quelle filière ? Quel partenaire ?

Convention avec l'association VTT Club de Mamoudzou pour l'octroi d'une subvention : Vote pour 10, contre 2

SCOLARITE

POINTS SOUMIS AU VOTE

1. MAQUETTE DE LA LICENCE PLURIDISCIPLINAIRE (L2) / MODIFICATION DE LA LICENCE PLURIDISCIPLINAIRE (L3)

La licence pluridisciplinaire a pour vocation à préparer les étudiants au futur concours de professeur des écoles. Une troisième année de licence suspendue avec un parcours accueillant 29 étudiants a ainsi ouvert à la rentrée universitaire 2015, parcours qui connaîtra quelques modifications à la rentrée prochaine. Pour attirer les étudiants et mieux les préparer, une L2 sera également proposée afin que les étudiants s'inscrivent plus tôt et découvrent ainsi plus en amont les métiers de l'enseignement.

Concernant les semestres 3 et 4 de la future L2, les étudiants suivront un parcours coloré disciplinairement et composé d'UE transversales. D'une part, la moitié des enseignements de la L2 reprendra les six thématiques représentées sur Mayotte : Droit, AES, Lettres, Géographie, Mathématiques ou Biologie. Chacun des étudiants suivra l'équivalent de 30 ECTS de sa discipline

spécifique après avoir validé la L1 correspondant, et cette discipline sera complétée par 15 ECTS par semestre d'UE disciplinaires lui permettant l'acquisition de compétences transversales. Chaque étudiant pourra notamment choisir, en fonction de ses forces et faiblesses, une remise à niveau en mathématiques en français. L'approche se veut pédagogique afin de préparer au mieux les étudiants au futur concours.

Le second semestre sera résolument plus professionnalisant avec une UE de stage en observation. En parallèle, le CUFR proposera un certain nombre de modifications dans la maquette de L3 pour mieux former les étudiants, et mettra en place un UE « Connaissance de l'enfance et de l'adolescence », en collaboration avec l'Université de la Réunion.

Mme le Vice-recteur précise qu'avec cette licence les résultats attendus sont les mêmes qu'avec l'IERM, mais avec un niveau plus élevé. En réussissant le concours, les lauréats intégreront une formation de deux ans au CUFR et accéderont au statut A de la fonction publique, et non B comme c'était le cas avec le statut d'IERM. Pour une meilleure cohérence, le personnel de l'Université de la Réunion interviendra sur certains modules dans la licence pluridisciplinaire dont le diplôme est délivré par l'Université de Montpellier. Quelques éléments restent à régler pour le concours. Les attestations type C2I2E et de langues étrangères doivent en outre être obtenues pour la titularisation.

M. Chassot rappelle que n'importe quel étudiant titulaire d'une licence 3 pourra présenter le futur concours de professeur des écoles. Le Master sera adossé à l'ESPE de la Réunion. Les étudiants ayant réussi le concours seront fonctionnaire stagiaires pendant 2 ans puis, sous réserve de réussite, deviendront professeurs des écoles sur le territoire de Mayotte, et titulaires d'un Master 2. Concernant le C2I2E, il est spécifique aux métiers de l'enseignement et diffère du C2I. Le C2I sera d'ailleurs élargi à tous les étudiants de L2 et L3 du CUFR de manière progressive dans les années à venir.

Maquette de la licence pluridisciplinaire (L2) : Vote à l'unanimité (12/19)

Modification de la licence pluridisciplinaire (L3) : Vote à l'unanimité (12/19)

Mme le Vice-recteur quitte le conseil.

2. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016-2017

Le calendrier du Centre est calqué sur celui du Vice-rectorat : deux périodes de douze semaines, quatre semaines de fermeture à Noël. Le CUFR rencontre de grandes difficultés à assurer tous les cours et à respecter les délais règlementaires, de sorte que les examens sont très difficiles à organiser. Afin de pallier ces difficultés, la fermeture du centre est réduite à trois semaines à Noël ; une semaine de congés a donc été supprimée. Les étudiants bénéficieront ainsi de plus de jours de révision.

Mme Chevreuil pose la question des transports. M. Chassot répond que la société de transport Matis assurera les trajets habituels.

Calendrier universitaire 2016-2017 : Vote à l'unanimité (12/19)

3. FIN DU PARTENARIAT AVEC ROUEN EN GEOGRAPHIE, PARTENARIAT AVEC MONTPELLIER 3 / FIN DU PARTENARIAT AVEC ROUEN EN LETTRES, PARTENARIAT AVEC NIMES

Le CUFR a conclu avec Rouen un partenariat pour le département des Lettres Modernes de deux années, reconduit une première fois en 2014. Pour des cohérences géographiques et scientifiques, nous avons proposé de signer un partenariat avec Montpellier 3 et de ne pas renouveler le partenariat avec Rouen. Mme Longépée et M. Eglin ont travaillé sur la maquette et présenteront la nouvelle mouture. Les étudiants ne seront plus diplômés de Rouen à partir de septembre 2016 mais de l'UM3.

M. le Préfet ajoute qu'un module traitant des risques majeurs à Mayotte serait utile et surtout exportable : il constituerait une véritable plus-value pour Mayotte.

M. Roux répond que les recherches à Nîmes s'articulent autour des risques naturels et environnementaux. Des échanges ont lieu avec le CUFR et Mme Longépée, échanges qui devraient aboutir en termes de recherches.

M. Halbout précise que Madame Longépée a rejoint l'UMR Eco-DEv de l'UM3, qui travaille en lien avec le CNRS et s'intéresse à la question des risques.

M. Chassot poursuit avec les Lettres Modernes : le partenariat avec Rouen ne sera pas renouvelé, le CUFR propose de signer un partenariat avec Nîmes. M. Bundu Malela, Mme Rasoamanana et M. Rose ont travaillé sur les maquettes en prenant en considération le contexte inhérent au territoire et les besoins des étudiants.

M. Roux rappelle que la licence de Lettres de l'Université de Nîmes est très professionnalisante, de sorte qu'elle doit être retravaillée en fonction des attentes mahoraises.

Mme Rasoamanana rappelle que nous sommes en période de transition, mais que la maquette est réalisée en fonction des besoins des étudiants et des ressentis des enseignants. Les recherches seront en revanche toujours rattachées au laboratoire de Rouen.

Fin du partenariat avec Rouen en géographie, partenariat avec Montpellier 3 : Vote à l'unanimité (12/19)

Fin du partenariat avec Rouen en lettres modernes, partenariat avec Nîmes : Vote à l'unanimité (12/19)

Départs de M. le Préfet et M. Halbout.

4. DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) « SOCIETES, LANGUES ET CULTURES »

Les DU du CUFR se destinent à la formation continue de personnes extérieures. Un premier DU a été créé portant sur la préparation aux concours de la fonction publique, puis un second à la rentrée 2015, spécialisé sur la question des valeurs de la République et de l'Islam. Demande a été faite auprès du département de Lettres de créer un DU consubstantiel au territoire de Mayotte. Le projet, travail collaboratif, a été rédigé puis discuté en comité de direction. Une maquette de 166 heures a été arrêtée. Un DU devant s'autofinancer, il s'adresse à un public diversifié, à toute personne voulant élargir sa culture générale. Les intervenants au DU résident sur Mayotte. Les frais d'inscription s'élèvent à 490 euros. M. Lebrun d'OPCALIA pourrait envoyer 10 à 15 personnes intéressées.

Diplôme universitaire « Sociétés, Langues et Cultures » : Vote à l'unanimité (12/19)

5. CREATION D'UN FONDS SOCIAL ETUDIANTS POUR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE PRECARITE

Ce fonds social servirait à l'initiative étudiante mais aussi aux étudiants en situation de précarité ne recevant aucune bourse, situation de précarité appréciée par une assistante sociale. Les questions du montant total, du montant à attribuer et du pourcentage de l'aide accordée se posent. Le Vice-rectorat a été contacté afin que le personnel en charge des bourses et une assistante sociale puissent être membres de la Commission du fonds social. La Commission décidera du financement des étudiants et des initiatives étudiantes.

M. Roux souligne que ce n'est pas le fonds, déjà existant, qui est créé mais bien la Commission. L'enveloppe est à déterminer.

M. Belhadi précise à son tour que les droits effectivement perçus en 2015 s'élèvent à 2 800 euros. En l'absence de toute exonération, le montant théorique de l'enveloppe se serait élevé à 15 000 euros. La question qui se pose est de savoir si le CUFR doit se contenter des 2 800 euros ou bien abonder le fonds sur son budget propre. La décision sera prise en novembre 2016 pour l'élaboration du budget 2017. Mme Hafidou souhaiterait savoir si la Commission rédigera des rapports sur les aides allouées. M. Roux répond que la Commission soumettra au CA une liste faisant apparaître les critères d'éligibilité pour chaque cas (liste non nominative).

Création d'une commission fonds social étudiants : Vote à l'unanimité (12/19)

6. ADHESION A L'ESPACE CAMPUS FRANCE

Cette adhésion concerne les étudiants étrangers voulant s'inscrire à Mayotte : tout étudiant titulaire d'un bac et souhaitant faire ses études à l'étranger doit passer par le site CIEP et faire valider l'équivalence de son baccalauréat. Si l'étudiant n'est pas originaire d'un pays francophone, un test de langue doit être passé puis le dossier déposé à l'Ambassade de France pour transfert à Campus France. La cotisation annuelle s'élève à 599,50 euros pour adhérer à Espace Campus France. Il convient ici de souligner que tous les établissements publics d'enseignement supérieur français en sont membres.

M. Mohamadi Saïd soulève la problématique de l'absence de logements étudiants. M. Chassot répond que les problématiques du transport et du logement à Mayotte ont été soulevées lors du projet Erasmus, que l'absence d'un CROUS à Mayotte constitue un véritable obstacle, et que le CNOUS montre malheureusement peu d'intérêt pour Mayotte.

Adhésion à l'Espace Campus France : Vote à l'unanimité (12/19)

7. MODIFICATION STATUTAIRE DE L'ADHESION A L'UNIVERSITE NUMERIQUE JURIDIQUE FRANCOPHONE (UNJF)

Le CUFR est membre de l'UNJF, groupement d'intérêt public de toutes les universités de droit de France pour accéder à une base de données. L'adhésion, renouvelée chaque année, représente un coût de 5 000 euros. La durée du GIP, initialement indéterminée, est désormais portée à 10 ans.

Modification statutaire de l'adhésion à l'UNJF : Vote à l'unanimité (12/19)

8. PRISE EN CHARGE PAR LE CENTRE DE SIX BILLETS D'AVION POUR LES ETUDIANTS EN LICENCE PROFESSIONNELLE EFFECTUANT LEUR STAGE EN DEHORS DU TERRITOIRE (ANNEE SCOLAIRE 2015-2016)

A la fin de l'année universitaire, les étudiants en licence professionnelle doivent effectuer, d'avril à juillet, un stage de douze semaines en continu. Parmi les quatorze étudiants en Licence Professionnelle « Management et Gestion des Organisations » huit font leur stage à Mayotte, deux envisageaient de faire leur stage à l'île Maurice, quatre se sont vus proposer un stage à la Réunion par Bourbon Distribution Mayotte. Le CUFR a été confronté à la question du financement des déplacements des étudiants dans les îles voisines, sachant que les autres dépenses (hébergement notamment) sont financées par ailleurs : le Conseil départemental (DASU) a justifié un refus de prise en charge par le fait qu'il a été saisi tardivement, LADOM s'est estimée incompétente car nos étudiants ne sont pas demandeurs d'emploi, enfin la préfecture n'a pu financer sur un fonds de coopération des déplacements dans des zones non éligibles (Réunion). Par défaut, et à titre tout à fait exceptionnel, il est demandé au CA de permettre la prise en charge financière de ces déplacements par le CUFR (coût total : environ 3 600€). Plusieurs membres du conseil encouragent ces déplacements mais demandent que l'instruction de ces dossiers soit effectuée plus tôt pour permettre leur prise en charge par le Département ou par l'Etat. Mme Chevreuil pose la question de l'hébergement, le système de famille d'accueil fonctionnant très bien à Maurice. M. Siri répond que les étudiants concernés ont tous trouvé un logement. M. Roux soulève le risque que la situation devienne pérenne et souligne donc le caractère exceptionnel de la mesure. M. Mohamadi Saïd précise que le Conseil départemental a décliné toute responsabilité et propose d'échanger avec le CROUS au sujet du logement. M. Roux répond que la question peut être posée au CROUS, mais de manière anticipée afin que les chambres soient libérées. M. Chassot insiste sur le caractère exceptionnel et urgent de la situation, les étudiants risquant de ne pas valider leur diplôme. Mme Chevreuil suggère de faire la demande auprès du Vice-rectorat qui prend en charge les déplacements des étudiants en BTS faisant leur stage à l'étranger mais M. Siri fait part d'un refus. Mme Chevreuil conclut par le caractère exceptionnel du vote et par la nécessité de travailler le volet mobilité en amont.

Prise en charge par le Centre de six billets d'avion pour les étudiants en licence professionnelle effectuant leur stage en dehors du territoire (année scolaire 2015-2016) : Vote à l'unanimité (12/19)

9. ACTUALISATION DU REFERENTIEL D'EQUIVALENCE HORAIRE DES ENSEIGNANTS

Le travail effectué par les enseignants qui effectuent des activités professionnelles au-delà de leurs obligations de service est rémunéré en heures TD. Il est proposé que les coordonnateurs, du fait de leur travail conséquent, aient un référentiel d'équivalence horaire de 30 heures et non plus de 20 heures. Il a été évoqué les créations d'un directeur adjoint au référentiel de 50 heures et d'un responsable des relations internationales de 20 heures. M. Roux rappelle la philosophie des référentiels : ils permettent aux enseignants d'alléger leurs heures d'enseignements et ne constituent donc pas seulement des heures complémentaires.

Actualisation du référentiel d'équivalence horaire des enseignants : Vote à l'unanimité (12/19)

Départ de M. Leroy.

FINANCES

POINTS D'INFORMATION

1. INFORMATION SUR LE MARCHÉ DE TRANSPORT AERIEN

L'appel d'offre pour le transport aérien a eu lieu en décembre et s'inscrit dans une démarche de régularisation de nos obligations au regard de la comptabilité publique. Trois entreprises ont répondu à l'offre, l'agence Issoufali a remporté le marché. L'agence est donc attributaire d'un marché de quatre années à bon de commande sans maximum avec un minimum de 90 000 euros, et a l'obligation de proposer systématiquement les tarifs les plus compétitifs. Pour cette année, le Centre enregistre un montant de 230 000 euros de frais de déplacements.

2. INFORMATION SUR LE MARCHÉ DE LA CARTE MULTISERVICES

Le CUFR s'est inspiré de l'Université de Nîmes. Deux lots sont à distinguer : un premier concernant les cartes étudiantes qui permettront d'utiliser les photocopieuses ou de faire un paiement au restaurant universitaire, et un second volet de sécurisation des serrures bâti sur un système de batterie, l'appareil se souvenant des dernières entrées les coupures de courant et les coupures de cartes peuvent être gérées. Le premier lot représente une dépense 50 000 euros, le second de 150 000 euros. Quatre entreprises ont répondu à l'offre, deux ne répondaient pas aux critères. Euroquartz a remporté le marché sur le critère de la réactivité et de la maintenance.

M. Mohamadi Saïd demande si le paiement par carte bancaire à la cafétéria sera désormais possible. M. Roux répond qu'en l'absence de convention avec le CNOUS, il faudra demander à l'entreprise Panima si elle accepte le paiement par carte bleue. Dans le cas contraire, il faudrait envisager d'installer le service moneo sur la carte bleue qui doit par la suite être accepté par Panima. Mme Rasoamanana souhaiterait savoir si la carte multiservices tient lieu de carte professionnelle. M. Belhadi et M. Roux

répondent par l'affirmative, M. Belhadi devant prochainement rencontrer la directrice de l'entreprise retenue à ce sujet.

SCOLARITE

POINTS SOUMIS AU VOTE

10. CHARTE DES EXAMENS

Le CUFR était soumis aux Chartes d'examens adoptées par les Universités partenaires. Il existait ainsi plusieurs chartes qui variaient en fonction des différentes filières. Il en résultait des traitements différents pour des situations identiques. A titre d'exemple, l'accès à la salle d'examen est interdit à tout étudiant se présentant plus de quinze minutes après ouverture des sujets pour les étudiants en droit, contre une heure pour les étudiants en géographie. A l'initiative du département Droit-Economie-Gestion, il a été proposé de rédiger une Charte des examens unique, regroupant et instaurant des règles communes. La Charte s'ouvre par un préambule et comporte quatre titres : la préparation et l'organisation des examens, le déroulement des examens, la fraude et les corrections, les délibérations et la communication des résultats.

Charte des examens : Vote à l'unanimité (12/19)

POINTS D'INFORMATION

1. INFORMATION SUR LES LICENCES PROFESSIONNELLES

Les responsables des deux licences professionnelles ont décidé d'apporter les principales modifications suivantes :

Le calendrier de l'année universitaire 2016-2017 comportera trois semaines de cours en plus par rapport à l'année universitaire en cours tout en conservant le même nombre de semaines de stage. Les semaines de cours seront concentrées au début de chaque semestre.

Les volumes horaires des formations seront augmentés : 400 heures pour la licence Management et Gestion des Organisations, et 460 heures pour la licence Développement de Projets de Territoire.

Le contenu des enseignements a été retravaillé par le biais d'un conseil de perfectionnement mis en place.

L'effectif, limité à 15 étudiants la première année, passera à 18 étudiants à la rentrée 2016.

Pour chaque licence professionnelle, un référentiel listant les compétences professionnelles que les titulaires de la licence doivent maîtriser sera rédigé.

Il sera proposé aux étudiants de conclure avec les structure d'accueil, qui en feront la demande, des contrats de qualification voire d'apprentissage.

M. Roux rappelle que la maquette peut effectivement être modifiée, mais que la modification doit être votée par le CA de Nîmes.

Mme Hafidou propose d'augmenter la visibilité des deux licences professionnelles auprès du monde économique sur les stages, et d'éventuellement élargir les acteurs susceptibles d'accueillir des étudiants.

M. Siri répond que plusieurs démarches ont été entreprises. Les professionnels avec lesquels le CUFR travaille ont été contactés. L'information est parue sur le site Internet du CUFR, dans les journaux ou encore à la radio, des dépliants vont également être distribués. Aussi, la chargée de mission présente-t-elle la licence aux professionnels, certains lui délivrant des lettres d'intention.

2. INFORMATION SUR LA LICENCE DE DROIT

Le règlement d'examen des trois années de licence au CUFR avait été établi en 2012. Il n'avait jusqu'à ce jour fait l'objet d'aucune modification alors qu'Aix-Marseille, université partenaire, a modifié les modalités de contrôle des connaissances (MCC) en licence. Se fondant sur les MCC en licence de l'université d'Aix-Marseille établies pour l'année universitaire 2015-2016, il a été décidé de ne pas attendre la réforme en 2018 de l'offre de formation de l'université d'Aix-Marseille et d'apporter au règlement d'examen des trois années de licence au CUFR les modifications suivantes :

- Précisions des modalités d'inscription ;
- Précisions des critères de validation des connaissances ;
- Précisions des règles de progression (statuts d'AJAC et d'AJRE) ;
- Précisions des règles d'assiduité aux épreuves finales et prise en compte des absences ;
- Précisions des règles de bonification retenues par le CUFR ;
- Précisions des modalités générales d'examen (seconde session d'examens étendue aux matières fondamentales) ;
- Modification de la maquette d'enseignements.

3. INFORMATION SUR LE DIPLOME « VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET RELIGIONS »

Dans un souci d'harmonisation des formations universitaires civiles et civiques et dans le but d'obtenir un agrément du Bureau Central des Cultes du Ministère de l'Intérieur, il est apparu nécessaire d'élargir le DU « Valeurs de la République et Islam » à l'ensemble des religions présentes en France. Cette ouverture du champ religieux du DU du CUFR est souhaitable pour offrir le même socle de connaissances que les DU de France métropolitaine portant sur la même thématique. Cette formation continuera néanmoins de prendre en considération l'étude de l'islam, compte tenu du contexte spécifique mahorais.

- Le DU portera désormais le nom de « Valeurs de la République et Religions » ;
- Le volume horaire de la formation passera de 300 à 145 heures ;
- Conformément aux critères communs qui figureront dans l'arrêté accompagnant le décret rendant obligatoire le DU aux aumôniers rémunérés, cette formation comprendra les enseignements des institutions de la République et laïcité, les grands principes du droit des cultes et les sciences humaines et sociales des religions.

Cette formation sera accessible sur dossier ou entretien, sans condition académique spécifique, à toute personne susceptible de remplir des missions d'aumônerie, et fera l'objet d'une évaluation.

Nous dénombrons actuellement moins de dix DU portant sur la même thématique en métropole et à la Réunion.

Les frais d'inscription des fonctionnaires du Conseil départemental seront pris en charge par une subvention délivrée par l'Etat pour la politique de la ville, ceux du public extérieur seront réduits, corrélativement à la diminution du volume horaire d'enseignements. Ils sont à l'étude pour qu'ils atteignent 500 euros, et nous comptons sur le ministère pour avoir une subvention. Le DU est bien entendu ouvert aux étudiants mais se pose le problème des transports puisque les enseignements sont dispensés en cours du soir.

ADMINISTRATION

POINTS SOUMIS AU VOTE

1. CREATION DES PRESSES UNIVERSITAIRES DE MAYOTTE (PUMA)

Le pôle culturel du CUFR a organisé la semaine de la photo en novembre. Des étudiants et des extérieurs ont pris des photographies de Mayotte sous la supervision des professionnels. Un ouvrage collectif des réalisations obtenues durant cette semaine sera édité. S'est posée la question du recours à une maison d'édition. Après consultations de la DAC et de notre documentaliste, la création de notre propre maison d'édition a été envisagée. L'ouvrage photographique est la raison de la création, mais nous pouvons imaginer que la publication des actes des colloques passe par la maison d'édition. Un comité éditorial, instance composée de membres qualifiés (enseignants-chercheurs en mesure d'arbitrer les publications), sera mis en place. La structure sera constituée sur un budget annexe, l'ensemble des dépenses générées par l'activité doit être compensée par les recettes. Des statuts, inspirés de ceux d'Aix-Marseille Université, ont été rédigés.

Mme Rasoamanana s'oppose au projet : premièrement, le CUFR pourrait solliciter les presses des universités partenaires, deuxièmement des livres de photographies ne devraient pas utiliser une voie en principe réservée à des documents universitaires. Le recours à une maison d'édition extérieure devrait être privilégié. M. Siri propose de créer des collections ; l'ouvrage photographique serait alors le premier ouvrage d'une collection culturelle. M. Coget ajoute que ces presses donneraient la capacité administrative d'éditer, quand bien même la liste des publications à venir est encore inconnue. M. Troussellier s'étonne de n'avoir pas été consulté tout en faisant partie du comité scientifique, et fait remarquer que le travail d'édition est un travail très lourd, très chronophage : il propose en conséquence de reporter l'examen de ce sujet par le conseil après que la commission scientifique l'ait étudié.

Mme Chevreuil pose la question du budget lié au projet ; M. Chassot répond qu'il est de 5 000 euros pour le livre de photos. L'ouvrage est en attente de publication à l'île Maurice, et M. Chassot rappelle que toutes les universités ont des presses universitaires, cet ouvrage donnant l'impulsion de la création d'une maison d'édition au CUFR. Il doit de plus être distribué aux participants de la conférence des

doyens en juin. M. Roux fait part de l'échec des presses universitaires de l'Université de Nîmes, tombées dans l'oubli suite à la publication d'un seul ouvrage. Il avale le principe mais met en garde : la création non exploitée de presses universitaires empêcherait d'en créer de nouvelles à l'avenir, la crédibilité du CUFR étant atteinte. Il serait judicieux de savoir si d'autres publications peuvent être faites, d'éditer les ouvrages pour la conférence des doyens par un autre biais et d'attendre que la commission scientifique se prononce. Mme Chevreuil propose le report du sujet au prochain CA.

2. ACTUALISATION DE LA DELIBERATION PAR LAQUELLE LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER EST MEMBRE DU CA AUX COTES DE L'UNIVERSITE DE NIMES

L'application du décret statutaire du CUFR doit être revue. Deux universités partenaires sont membres : L'Université de Nîmes et celle de Montpellier 2, choisie il y a deux ans. Celle-ci n'existant plus, il s'agit ici d'acter le siège de droit de l'Université de Montpellier.

Actualisation de la délibération par laquelle le président de l'université de Montpellier est membre du CA aux côtés de l'Université de Nîmes : Vote à l'unanimité (12/19)

POINTS D'INFORMATION

1. CONVENTION AVEC LE LYCEE DE KAHANI POUR LE PRET D'UNE MACHINE

Le CUFR entrepose depuis quelques années en salle 4 la machine Charlyrobot permettant la confection de pièces pour la réalisation de maquettes. N'en ayant pas l'utilité et à la demande du lycée professionnel de Kahani, le CUFR lui a consenti un prêt à titre gracieux d'un an, reconductible par tacite reconduction.

Départ de Mme Combo.

2. PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION

L'équipe administrative du CUFR s'est élargie ces derniers temps pour s'adapter à la croissance de l'établissement : les deux dernières créations concernent les postes de responsable des ressources humaines (avril 2015) et directeur financier (septembre 2015) ; un ingénieur en développement nous rejoindra par ailleurs en juin 2016. L'équipe est désormais suffisante en nombre de personnels, il lui faut une structure. Il est proposé la constitution de deux pôles (finances logistique et scolarité ressources humaines) regroupant l'ensemble des fonctions administratives (hors CDU et CRI) : ces pôles offriront une meilleure visibilité des attributions en même temps qu'une plus grande polyvalence. Mme Thermoz-Liaudy prend la tête du pôle scolarité et ressources humaines, M. Belhadi la tête du pôle finances et logistique. Pas de question de la part des membres du conseil.

Mme Chevreuil conclut cette réunion en rappelant que le prochain CA se tiendra au moins d'octobre, avec de nouveaux membres.

Clôture de la séance à 12h10.

Madame Mathilde BAUTRANT Secrétaire de séance	Madame Isabelle CHEVREUIL Présidente de séance	Monsieur Laurent CHASSOT Directeur du CUFR
--	---	---